Page: 1/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Numéro de version 1 Révision: 22.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger
Détergent pour sols à l'alcool

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détergent alcoolique Détergent pour sols

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KAWE GmbH & Co. KG, Werner-von-Siemens-Str. 12, 24568 Kaltenkirchen, Deutschland

Telefon: +49 (0) 4191 8003-0

Fournisseur (Suisse):

E. Weber & Cie AG, Industriestr. 28, 8157 Dielsdorf, Schweiz

Telefon: +41 (0) 44 870 87 00

· Service chargé des renseignements:

Section sécurité produit info@kawe.net

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse: 145 (Suisse uniquement)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS07
- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

	· Composants dangereux:		
Ī		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	≥10-≤15%
	EINECS: 200-578-6	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319	
Ī	CAS: 68891-38-3	alcools éthoxyleés sulfatés	≥1-≤2,5%
	NLP: 500-234-8	Eye Dam. 1, H318; 🗘 Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface anioniques, parfums (LIMONENE)		<5%
	(euite	2 nage 2)

Page: 2/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Numéro de version 1 Révision: 22.02.2018

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger Détergent pour sols à l'alcool

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Retirer immédiatement les vêtemets souillés ou humectés.
- · En cas de inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · En cas de contact avec la peau: Lavage à grande eau.
- · En cas de contact avec les yeux:

Lavage à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.
- Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contac avec les yeux et la peau.
- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et réservoirs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine
- Indications concernant le stockage mixte: Ne pas stocker avec les aliments
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs limite à surveiller aux postes de travail:

64-17-5 éthanol (≥10-≤15%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm

SSc:

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

Page : 3/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Numéro de version 1 Révision: 22.02.2018

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger Détergent pour sols à l'alcool

(suite de la page 2)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de précaution habituelle lors de l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection des mains:

Gants de protections recommandées pour l'usage du produit concentré.

Considérez les indications du fabricant des gants concernant la perméabilité et le temps de pénétration et les conditions particulières au lieu de travail.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Protection des yeux: En cas de danger d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· Aspect:

Forme: liquide
Couleur: jaune
Odeur: parfumé
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH (- g/l) à 20 °C: 7,5-8,5

· Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

· Point d'éclair >35 °C (DIN 51755)

Inflammabilité (solide, gaz):
 Température de décomposition:
 Non applicable.
 Non déterminé.

• Auto-imflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

inférieure:
supérieure:
Non déterminé.

Pression de vapeur:
Non déterminé.

Masse volumique à 20 °C:
Densité relative.
Densité de vapeur:
Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: entièrement miscible

• Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité:

dynamique: Non déterminé. cinématique à 20 °C: ca. 11 s (DIN 53211/4)

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Aucun connu en cas d'usage conforme.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Numéro de version 1 Révision: 22.02.2018

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger Détergent pour sols à l'alcool

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
64-17-5 éthanol				
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)		
68891-38-3	68891-38-3 alcools éthoxyleés sulfatés			
Oral	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)		

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations quant à la toxicologie sont déduites de la classification de la préparation.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
64-17-5 éthanol			
LC50/96 h >2.000 mg/l (poisson)			
68891-38-3 alcools éthoxyleés sulfatés			
LC50/96 h 7,1 mg/l (poisson)			

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Si non utilisé pour l'usage prévu:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Numéro de version 1 Révision: 22.02.2018

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger Détergent pour sols à l'alcool

(suite de la page 4)

· Emballages non nettoyés:

- · Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Voir les rubriques 6 à 8.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport: Ce n'est pas un produit dangereux d'après les

dispositions ci-dessus.

· ADR

• Remarques: Non dangereux selon 2.2.3.1.1 ADR, car aucune

combustion indépendante n'est maintenue.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Réglementations nationales (Allemagne):
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · VOCV (CH) 12,0 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service responsable de l'établissement de la fiche technique: Section sécurité produit

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 6)

Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 05.09.2019 Révision: 22.02.2018 Numéro de version 1

Nom du produit: TG economy Alkoholreiniger / Bodenreiniger Détergent pour sols à l'alcool

(suite de la page 5)

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH/FR